



Contestation retrait de points

Par **Mysosha**, le **14/06/2014** à **14:44**

Bonjour,rrnrnJ'ai reçu deux contraventions pour sens interdit et pour non port de la ceinture en même temps. Sur ces contraventions il y avait bien stipulé, retrait de point : non.rrnrnEnsuite je les ai reçu majorées et il y avait marqué retrait de points : oui.rrnrnOnt-ils le droit de me retirer mes points si dans le premier avis de contravention il y était marqué pas de retrait de point ?rrnrn**Merci. (indispensable pour obtenir des réponses)**

Par **Tisuisse**, le **14/06/2014** à **19:37**

Bonjour,rrnrnPourquoi avez-vous attendu que vos 2 amendes soient majorées ? Vous aviez 15 jours pour l'amene minorée (30 jours en payant directement sur le site internet, avec votre carte bancaire) puis jusqu'au 45e jour (60 par carte bancaire) pour l'amende forfaitaire). En payant dans ces délais, vous aviez 100 % de chance de ne pas vous faire retirer vos 7 points (4 pour la sens interdit et 3 pour le non bouclage de votre ceinture) ou pour vous les refaire restituer par la SNPC puisque vos 2 avis de contravention pourtaient l'indication de NON pour les retraits des points.rnAujourd'hui, ayant reçu les montants majorés (375 € chacune), le CACIR a rectifié le tir et vos points vont partir puisque c'est indiqué sur ces lettres. Vous n'avez plus de recours.rnVotre négligence vous coûtédonc 750 € et 7 points alors que dans la période minorée c'était 180 € et tout et zéro points.

Par **aleas**, le **14/06/2014** à **22:30**

Bonsoir,rrnrnAvez vous été intercepté par la police pour ces deux infractions ?

Par **Mysosha**, le **15/06/2014** à **18:50**

Oui j'ai ete intercepté par la police pour ces infractions.